



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppression des cours de technologie en classe de sixième

Question écrite n° 5489

Texte de la question

M. Bertrand Pancher appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'annonce qu'il a faite d'une prochaine suppression des cours de technologie en classe de sixième. Une telle décision, prise d'ailleurs sans concertation avec les principaux intéressés, les professeurs, qui l'ont appris par voie de presse, est d'autant plus surprenante qu'elle va totalement à l'encontre des besoins de formation des citoyens de demain. En effet, face aux enjeux climatiques, énergétiques notamment, se voir dispenser des cours de technologie, dès l'entrée au collège, semble d'autant plus crucial que cette matière participe à développer le goût des sciences et ainsi à susciter les vocations des ingénieurs et chercheurs de demain. Quant à prendre le prétexte de remplacer ces cours de technologie par des heures de soutien en mathématiques et français réalisés par des professeurs de primaire, il apparaît particulièrement discutable tant c'est, dès le primaire justement, qu'il faut s'emparer de ces lacunes, cela nécessitant évidemment d'y octroyer les moyens nécessaires. Là est la question de fond. Ce tour de passe-passe ne suffira pas non plus à cacher la problématique de recrutement des professeurs de technologie. Dès lors, considérant qu'à chercher les économies on condamne toujours un peu plus l'avenir de notre système scolaire, M. le député aimerait savoir si M. le ministre est prêt à revenir sur cette décision pour prendre le temps de l'approfondir, comme il se doit, avec les professeurs et le monde éducatif en général.

Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Pancher](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5489

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1321

Réponse publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3114